



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de Carignan et à qui de droit que le rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2021 a été déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

Le premier versement des comptes de taxes foncières est exigible le 3 mars 2021, le deuxième versement est exigible le 2 juin 2021 et le troisième versement le 1^{er} septembre 2021.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration prévus à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)*, soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Carignan, le 20 janvier 2021.

Danik Salvail, CPA, CGA
Directeur général adjoint et trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 janvier 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 janvier 2021.

Donné à Carignan, ce 20 janvier 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière